



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPES interne à affectation locale en Guyane**

**Section : lettres : lettres modernes**

**Session 2024**

Rapport de jury présenté par madame Catherine Mottet, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, présidente du jury.

## Table des matières

<a href="#"><u>PROPOS LIMINAIRE DE LA PRÉSIDENTE DU JURY</u></a> .....	3
<a href="#"><u>BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ ET DE L'ADMISSION</u></a> .....	4
<a href="#"><u>Rappel des années antérieures</u></a> .....	4
<a href="#"><u>RAPPORT SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE</u></a> .....	5
<a href="#"><u>Le RAEP : un exercice qui s'insère dans un cadre précis</u></a> .....	5
<a href="#"><u>Le RAEP : l'analyse claire et argumentée d'une réalisation pédagogique</u></a> .....	7
<a href="#"><u>RAPPORT SUR L'ÉPREUVE ORALE</u></a> .....	10
<a href="#"><u>Une épreuve dont il importe de connaître les règles</u></a> .....	10
<a href="#"><u>Une proposition didactique et pédagogique cohérente</u></a> .....	11

*Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.*

## PROPOS LIMINAIRE DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Le CAPES interne de Lettres modernes à affectation locale en Guyane a été ouvert pour la première fois par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 5 février 2021, pour soutenir le recrutement dans cette académie d'outremer. Les épreuves qui constituent ce concours sont identiques à celles du CAPES interne de droit commun et sont régies par l'arrêté du 25 janvier 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>). Les candidats lauréats de ce concours sont nommés obligatoirement dans l'académie de Guyane, comme fonctionnaires stagiaires puis comme professeurs titulaires s'ils reçoivent un avis favorable à l'issue de leur stage.

Ce concours a connu en 2024 sa quatrième session, associée pour sa phase d'admissibilité aux CAPES interne et CAER de lettres modernes et de lettres classiques : les RAEP ont été évalués en parallèle de ces deux autres concours par un jury spécifique. Les épreuves orales d'admission, ont eu lieu quant à elles pour la première fois en Guyane les 6 et 7 mai 2024. En tant que présidente du jury, je tiens à remercier très chaleureusement tous les personnels qui ont participé à leur déroulement et ont facilité leur organisation loin de la métropole : madame Michèle Martin, proviseure du lycée Lama Prévot de Remire-Montjoly à Cayenne, madame Isabelle Niveau, IA-IPR de Lettres, membre du jury, madame Brigitte Thomas et monsieur Jean-Philippe Taboulot, vice-présidents du concours présents sur place pendant les épreuves, madame Anne-Claire Gilles et monsieur Olivier Clavaud, membres du jury, ainsi que la division des examens et concours de Guyane et la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Cette nouvelle session a permis d'écouter les neuf candidats présents à l'oral. Le jury a pu regretter cette année à nouveau de ne pas être en mesure de pourvoir tous les postes, mais il salue l'amélioration très perceptible du niveau de préparation des candidats : les épreuves sont de mieux en mieux connues et appréhendées et les connaissances et compétences des lauréats ne font aucun doute. Le jury les félicite sincèrement et espère pouvoir accueillir, dans leur sillage, des candidatures de plus en plus nombreuses.

Pour encourager et soutenir ces dernières, le présent rapport fait part d'un certain nombre de conseils et recommandations que les candidats pourront compléter par la lecture du rapport de jury du CAPES interne et du CAER de Lettres modernes et classiques : les épreuves sont en effet rigoureusement identiques entre ces concours, mais le CAPES interne et le CAER accueillent un nombre de candidats beaucoup plus important, gage d'un rapport de jury plus largement représentatif.

Je souhaite que les quelques informations qui suivent puissent réellement accompagner les futurs candidats dans leur préparation ; qu'ils ajoutent à cette lecture celle des grands textes de la littérature, qu'ils œuvrent à une représentation claire et rigoureuse du fonctionnement de la langue française et abordent avec curiosité et réflexion la question de la transmission aux élèves de ces connaissances et compétences, dans le cadre de la classe et de l'institution. Voilà un beau programme pour de futurs professeurs de lettres, exigeant mais nécessaire et, je l'espère, enthousiasmant.

## BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ ET DE L'ADMISSION

Nombre de postes	05
Nombre d'inscrits	44
	<b>ADMISSIBILITÉ</b>
Nombre de candidats présents non éliminés (dossiers de RAEP reçus)	18
Note la plus basse des dossiers reçus	04
Note la plus haute des dossiers reçus	11,5
Moyenne des dossiers reçus	07,65
Nombre d'admissibles	9
Barre d'admissibilité	08
Moyenne des candidats admissibles	09,73
	<b>ADMISSION</b>
Nombre de candidats non - éliminés (présents admission)	9
Nombre d'admis liste principale	<b>4</b>
Nombre d'inscrits sur liste complémentaire	0
Note la plus basse des candidats présents	05
Note la plus haute des candidats présents	13
Barre d'admission	09,33
Moyenne des candidats présents	08,34
Moyenne des candidats admis (total de l'admission)	10,75

### Rappel des années antérieures

	2021	2022	2023	2024
Nombre de postes	8	8	6	5
Nombre d'inscrits	63	49	50	44
Nombre de candidats présents non éliminés (nombre de RAEP reçus)	23	16	15	18
Nombre d'admissibles	18	13	7	9
Barre d'admissibilité	8	8	7,5	8
Nombre d'admis	5	6	5	4
Barre d'admission	8,66	9,33	9	9
Inscrits sur liste complémentaire	0	0	0	0

## RAPPORT SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE

Le jury tient à féliciter les dix-huit candidats qui ont présenté des dossiers complets et qui ont fait ainsi preuve de leur engagement dans ce concours et de leur motivation pour enseigner sur un territoire spécifique. Cet engagement est d'autant plus notable qu'il exige un choix entre le CAPES interne de droit commun et le CAPES interne à affectation locale en Guyane. Le jury tient à souligner cette situation très particulière et à encourager d'éventuelles futures candidatures.

Substitut d'un écrit classique sur table, seule épreuve d'accès à l'admissibilité, le RAEP doit être particulièrement soigné par les candidats : le jury rappelle, avant d'aborder de façon plus précise ses principales caractéristiques dans les lignes qui suivent, qu'il doit être rédigé avec élégance et orthographié avec rigueur. Le dossier doit en outre, comme il convient pour un concours interne, témoigner d'une connaissance des bases fondamentales de l'enseignement et de l'aptitude du candidat à réfléchir à ses choix didactiques et à leur mise en œuvre dans la classe.

Le RAEP : un exercice qui s'insère dans un cadre précis

### *Les règles de l'épreuve*

Se préparer au concours exige d'en appréhender finement et précisément les exigences : le site « Devenir enseignant », référencé en page 1, offre toutes les informations nécessaires et donne accès à l'arrêté du 25 janvier 2021 qui cadre l'épreuve en annexe III. La plupart des candidats en respectent la composition et l'esprit, mais le jury souhaite attirer l'attention de tous sur trois points essentiels.

Dans sa seconde partie<sup>1</sup>, le dossier de RAEP présente l'analyse d'une expérience professionnelle vécue par le candidat, en lien avec l'enseignement de la discipline d'inscription. Celle-ci doit permettre de répondre à l'exigence didactique explicite dans l'arrêté : « Cette analyse<sup>2</sup> devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter ». Si elle ne dicte pas rigoureusement un plan, l'énumération ci-dessus guide toutefois vers des passages obligés qui suivent la construction de la réflexion didactique du professeur : qu'est-ce que je souhaite enseigner ? par quel cheminement vais-je y parvenir ? y suis-je finalement parvenu ? L'absence de bilan, en réponse à cette dernière question, est récurrente dans les dossiers remis et regrettable, dans la mesure où elle entrave toute réflexion d'ordre distancié et critique à l'égard de la réalisation pédagogique relatée.

---

<sup>1</sup> Le jury ne revient pas sur la première partie du dossier, biographie professionnelle dans laquelle le candidat est invité à mettre en valeur les points forts de son expérience.

<sup>2</sup> « Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. »

Le RAEP comporte, d'autre part, des annexes « authentiques » qui n'excèdent pas dix pages et qui viennent illustrer, corroborer ou encore préciser l'analyse conduite par le candidat. Ce dernier ne saurait donc négliger ou laisser au hasard l'opportunité d'enrichissement du dossier offert par ce complément. Il peut avantageusement faire référence à ces annexes dans le corps du rapport, voire expliciter leur choix.

Enfin, bien qu'évalué dans la perspective d'un recrutement local, le RAEP n'impose pas de décrire une situation d'enseignement en Guyane. Le jury valorise en revanche toute réflexion sur les spécificités de l'enseignement des Lettres dans cette académie.

### *Le cadre institutionnel*

Au-delà des strictes règles de l'exercice, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ne peut faire abstraction du cadre qui régit l'enseignement du français au collège et au lycée. Les meilleurs candidats situent précisément la ou les séquence(s) présentée(s) dans une partie précise du programme<sup>3</sup> ; ils ne négligent ni les références aux compétences visées dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ni la mention des attendus de fin de cycle, tous explicites dans la rédaction des programmes. Ils s'appuient par ailleurs éventuellement sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation<sup>4</sup> susceptibles d'étayer leur posture et de guider leur réflexion. Ces textes de référence constituent autant de points d'appui qui peuvent aider à penser son enseignement, à construire sa progression et à mesurer les progrès accomplis par les élèves, objectifs professionnels dont le jury observe avec plaisir le développement dans les RAEP de qualité.

### *Le code de la langue écrite*

En l'absence d'épreuve écrite sur table, le jury se montre particulièrement attentif à la qualité de la langue et de l'organisation du discours déployé dans le RAEP. Rappelons que les professeurs de Lettres sont des professeurs de langue française qui ne sauraient faire injure ni à l'orthographe, ni à la syntaxe. Or, même les meilleurs dossiers laissent échapper des erreurs d'accord, de conjugaison, de morphologie et de construction. Le niveau de langue doit être au moins courant, voire soutenu : ainsi, une activité professionnelle temporaire, estivale, ne peut être désignée par le terme de « job » dans ce type d'écrit codifié. Outre ces scories fâcheuses dans des dossiers de recrutement de professeurs de français, le jury est aussi amené à lire des écrits dont la structure est confuse et dont la mise en page

---

<sup>3</sup> Cf. liens vers les programmes de la 6<sup>ème</sup> à la terminale :

Cycle 3 : [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite\\_obligatoire/37/5/Programme2020\\_cycle\\_3\\_comparatif\\_1313375.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/5/Programme2020_cycle_3_comparatif_1313375.pdf)

Cycle 4 : <https://eduscol.education.fr/document/621/download>

2<sup>nde</sup> : <https://eduscol.education.fr/document/5792/download>

1<sup>ère</sup> : <https://eduscol.education.fr/document/5795/download>

Programme limitatif de 1<sup>ère</sup> : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2315136N>

Enseignement de spécialité en terminale :

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8\\_MENJ\\_25\\_7\\_2019/92/0/spe255\\_annexe\\_1158920.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/92/0/spe255_annexe_1158920.pdf)

<sup>4</sup> [https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid\\_bo=73066](https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066)

manque de clarté. Il appartient au candidat de signaler la composition de son dossier par des paragraphes, voire des parties dûment identifiées, qui répondent aux différentes exigences rappelées ci-dessus.

Le RAEP : l'analyse claire et argumentée d'une réalisation pédagogique

### *Les connaissances requises*

Au fondement de toute réflexion didactique résident les connaissances scientifiques des professeurs, c'est-à-dire leurs connaissances sur la langue et sur la littérature, plus largement encore sur le lien entre la littérature et les autres formes artistiques, une époque, l'Histoire. Le RAEP n'est certes pas une dissertation, ni un commentaire ou une explication de texte ; mais les connaissances universitaires dont il convient de faire preuve dans ces exercices académiques ne sont pas pour autant absentes du dossier à remettre au jury. Ce sont elles, en effet, qui doivent présider aux choix effectués par le professeur, dans le cadre du programme, et qui ont ensuite orienté son cheminement pédagogique : ce sont donc bien ces connaissances qui permettent la réflexion didactique, c'est-à-dire le choix mûri, dans le cadre fixé par l'Institution, de ce que l'on souhaite transmettre aux élèves et des limites que l'on entend également assigner à cet enseignement. Si de longs développements ne sont pas attendus dans les six pages imparties à l'analyse demandée, un certain nombre de références, de précisions voire de justifications sont saluées par le jury. Ainsi convient-il tout d'abord de soigner l'indication de toute référence littéraire (auteur, année de publication) mais aussi de justifier le choix des lectures proposées aux élèves, qu'elles soient isolées ou insérées dans un corpus. Le jury apprécie de pouvoir saisir la pertinence d'une lecture par-rapport à un objectif donné, comme dans l'exemple suivant, traité dans le cadre de l'entrée « Se chercher, se construire » en 3<sup>ème</sup> : « *Le choix de l'œuvre de Gary pour la séquence 2 est fondé sur des raisons pédagogiques et littéraires : il s'agit de découvrir une œuvre qui développe une interrogation poussée sur la relation entre l'auteur et sa mère, qui sonde notamment la question de l'accès au bonheur sans sa mère. Le récit pose ainsi une question au cœur de nos existences, qui ne peut que résonner dans la vie des adolescents. Par ailleurs, La Promesse de l'aube pose aussi la question de sa forme, entre autobiographie et autofiction : le récit permet d'aborder aisément la complexité de ce genre* ». Cet autre exemple permet de mesurer les limites de certaines justifications, dans le cadre d'une séquence consacrée aussi à l'écriture de soi en 3<sup>ème</sup> : « *Cette séance est tout d'abord l'opportunité de découvrir un auteur classique de la littérature française du seizième siècle<sup>5</sup>, grâce à une recherche dans le dictionnaire et une synthèse de l'article. Je constate alors que très peu d'élèves maîtrisent la compétence qui consiste à chercher une information dans un dictionnaire. L'exercice sera donc réitéré pour chaque auteur de chaque texte étudié. Dans un second temps, afin d'illustrer le texte, j'ai ajouté au document une représentation du tableau de Courbet, « le désespéré ». Les élèves peuvent donc faire des liens entre le texte et l'image, ce qu'ils ont peu l'habitude de faire me disent-ils, et ainsi acquérir la maîtrise de la compétence qui consiste à établir des liens entre les œuvres littéraires et artistiques* ». Cette citation, extraite d'un RAEP, présente une argumentation qui semble avoir

---

<sup>5</sup> Il s'agit de Montaigne.

oublié en chemin l'objectif littéraire (l'écriture de soi), comme la justification de la pertinence des œuvres étudiées, sinon par des objectifs pédagogiques (chercher dans le dictionnaire, construire une synthèse, discerner des liens entre texte et image) qui pourraient être atteints à l'aide de tout autre support. C'est donc bien une réflexion littéraire, digne d'un futur professeur de Lettres, qui est attendue, même si celle-ci demeure succincte.

Toute réflexion sur une réalisation pédagogique suppose aussi un minimum de connaissances de base sur la relation à la classe, à l'élève, sur le fonctionnement de la relation pédagogique. Là encore, le jury n'attend pas de long développement – que le format de l'épreuve ne saurait de toutes façons contenir – mais au minimum l'expression d'une prise en compte de cette donnée essentielle de l'enseignement. Les candidats sont supposés connaître l'évolution récente des pratiques pédagogiques, s'intéresser par exemple à la différenciation, aux usages du numérique, aux enjeux de l'enseignement de l'oral. C'est une culture professionnelle qui doit donc se lire au travers du RAEP : même si celle-ci ne donne pas lieu à un exposé détaillé, elle transparait au fil de la réflexion développée dans l'analyse, sans jamais se substituer à elle. Le jury rappelle, à cet endroit, qu'il est prudent de vérifier l'orthographe des noms propres qui pourraient être cités.

### *La clarté des objectifs didactiques et pédagogiques*

Réflexion sur une expérience d'enseignement<sup>6</sup>, le dossier se doit d'être parfaitement clair sur les intentions du professeur lors de la ou des séquence(s) relatée(s) comme sur le contexte de celle(s)-ci : quel niveau d'enseignement est concerné ? quelle période de l'année ? dans quel contexte scolaire ? quelle partie du programme est traitée ? quels sont les objectifs visés en termes de connaissances et de compétences ? La plupart des RAEP évalués par le jury respectent ces impératifs de l'exercice ; en revanche, assez peu nombreux sont ceux qui construisent réellement leur analyse autour des objectifs annoncés, qui les rappellent au fil de leur développement et ce jusqu'à la conclusion. Très souvent, les objectifs annoncés disparaissent en réalité progressivement au cours du rapport, ensevelis sous la description des activités pédagogiques...qui ne sauraient pourtant servir autre chose que les objectifs annoncés ! Les dossiers – et peut-être ce trait est-il assez significatif de la difficulté à maintenir vivant l'objectif de la séquence – manquent également souvent de conclusion : le professeur a-t-il le sentiment d'avoir atteint son objectif ? Comment a-t-il évalué ses élèves et qu'a-t-il conclu de cette évaluation ? Qu'a-t-il déduit de cette expérience et que changerait-il s'il venait à reconduire cette séquence d'enseignement ? C'est donc bien une cohérence pédagogique que doit présenter le dossier, au travers de l'analyse et des annexes qui lui sont ajoutées. Le jury note que cette distorsion entre les objectifs d'une part et les activités décrites

---

<sup>6</sup> Cf. l'arrêté du 25 janvier 2021 : « Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes ».

d'autre part correspond à une réalité parfois observée en classe : l'activité ne correspond guère aux objectifs annoncés, ou alors ceux-ci sont perdus au cours de la séance, comme si le professeur se laissait submerger par l'activité elle-même, décrochée de son intention, ou par les besoins multiples de ses élèves, auxquels il convient de donner suite...mais pas simultanément. Si enseigner exige de la disponibilité face à ses élèves ainsi qu'une certaine souplesse, il convient d'être toujours très clair sur ce que l'on souhaite enseigner. Sans fil directeur, il n'y a pas de transmission possible et c'est bien cette rigueur que le jury souhaite trouver dans les dossiers de RAEP.

La place du travail de la langue dans la séquence exposée est un exemple particulièrement convaincant de la nécessité de cette cohérence. Un certain nombre de candidats évoquent en effet et avec raison la ou les séance(s) qu'ils ont consacré(s) à la langue au cours de la séquence. Mais là encore, il importe d'articuler l'objectif linguistique ou langagier avec l'ensemble des enseignements prodigués, qu'il s'agisse de la globalité de la séquence ou des suites données à une activité d'écriture, par exemple. Le jury a ainsi apprécié qu'une séquence consacrée à la place de l'humour dans l'argumentation, largement appuyée sur l'oral, prévoie un point de langue sur la forme emphatique. Ou encore que le questionnement « Dire l'amour » en classe de 4<sup>ème</sup> conduise à une séance lexicale sur les émotions et les sentiments. En revanche, la leçon sur les homonymes et homophones qui suit un travail d'écriture sur la cité idéale paraît moins convaincante. Enfin, on ne saurait construire un projet de séquence sur le seul apprentissage de l'accord du participe passé, qui peut naturellement constituer un point de langue au fil d'une séquence plus largement conçue.

### *La problématisation de la séquence*

La notion de problématique figure dans le programme du cycle 4 : « [...] chaque questionnement peut être abordé à plusieurs reprises, à des moments différents de l'année scolaire, selon une problématisation ou des priorités différentes ». La problématique est l'expression de la façon dont le professeur s'empare du programme pour le présenter de façon claire et vivante aux élèves. Elle est donc au cœur de sa réflexion didactique. Comme l'objectif pédagogique, elle s'exprime dans le dossier de RAEP et accompagne jusqu'au bout la réflexion qui s'y développe. Le jury observe régulièrement des problématiques trop largement formulées (« Comment et pourquoi écrire sur soi ? ») ou parfois inadaptées à l'âge des élèves (« Comment le langage interroge-t-il le réel ? » à propos du *Petit fût* de Maupassant lu en classe de 4<sup>ème</sup>). Il salue en revanche la problématique choisie pour accompagner la lecture de l'acte I du *Cid* de Corneille : « Comment choisir quand je ne peux choisir ? » ou encore : « Achille et Hector seraient-ils aujourd'hui des modèles ? ».

### *La prise en compte des élèves*

L'exigence scientifique et les compétences didactiques ne sauraient faire oublier l'autre acteur essentiel de la relation pédagogique : l'élève. Présent dans l'adaptation de la problématique, des objectifs et des supports au niveau de la classe et au contexte d'exercice, il doit être pris en compte tout au long du dossier de RAEP. Les activités pédagogiques prévues par le professeur, présentées dans le dossier, doivent inclure une

restitution, fût-elle réduite, des productions orales et écrites des élèves, comme de leurs évaluations. C'est d'ailleurs par la prise en compte de leurs travaux que le professeur-candidat est en mesure d'estimer le degré de réussite de la séquence proposée. Il peut aussi envisager des activités de différenciation et toutes les modalités d'enseignement qui tiennent compte de la particularité du public visé. À cet égard, le jury s'est parfois étonné de la place modeste réservée, dans les dossiers évalués, à l'enseignement du français langue seconde, réalité largement répandue en Guyane. Les candidats sont invités, notamment dans le cadre de ce concours spécifique, à tenir compte d'un réel qui incite à enseigner la langue et la littérature en intégrant ce paramètre linguistique.

## RAPPORT SUR L'ÉPREUVE ORALE

Une épreuve dont il importe de connaître les règles

### *Définition de l'épreuve*

Une bonne préparation au concours exige en effet d'en connaître les règles, à l'écrit comme à l'oral. Là encore, l'arrêté du 25 janvier 2021 fixe de façon très claire la durée et le déroulement de l'épreuve orale :

*« Durée de la préparation : deux heures et trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure et vingt minutes maximum (durée de l'exposé : quarante minutes maximum ; durée de l'entretien : quarante minutes maximum) ; coefficient 2.*

*L'épreuve comporte :*

*1. Une analyse d'une situation d'enseignement.*

*Le jury propose au candidat un dossier de nature professionnelle et précise le niveau d'enseignement (collège ou lycée) auquel la situation d'enseignement doit être abordée.*

*L'épreuve consiste à élaborer, pour un niveau donné et à partir d'un dossier comportant un ou plusieurs textes littéraires éventuellement accompagnés d'un ou de plusieurs documents, un projet de séquence d'enseignement assorti de l'explication d'un texte de langue française choisi par le jury. La méthode d'explication est laissée au choix du candidat. La séquence devra comporter une séance d'étude de la langue.*

*2. L'exposé est suivi d'un entretien qui a pour base la situation d'enseignement proposée et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.*

*Il inclut un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française et comportant une ou plusieurs questions d'analyse grammaticale (durée : dix minutes maximum).*

*Le programme de l'épreuve est celui des lycées d'enseignement général et technologique et des collèges.*

*Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. »*

Le jury souhaite rappeler que ces principes sont toujours l'occasion d'une présentation préalable lors des oraux, sous forme de « harangue » du directeur adressée à l'ensemble des candidats, voire rappelée par la commission qui interroge le candidat.

### *Exigences fondamentales*

L'épreuve orale repose sur un corpus de textes essentiellement littéraires : ce sont en effet les textes littéraires qui constituent le premier support pédagogique du professeur de Lettres, de façon non-exclusive, naturellement. Cette omniprésence de la littérature dans le cours de français, du collège au lycée, exige une grande familiarité des candidats avec cette forme d'expression. Pour se préparer au concours, il faut lire, souvent, régulièrement, des œuvres littéraires de toute époque, afin de s'habituer aux subtilités de la langue littéraire et de se forger une culture.

Les bons candidats sont donc ceux qui, au premier chef, savent lire, c'est-à-dire décèlent pas à pas le sens littéral d'un texte puis en saisissent le sens global. Cette compétence ne se forge pas sans quelque habitude des textes littéraires, pratique qui ne saurait faire défaut à un futur professeur de Lettres.

### *Une épreuve de communication*

Le jury est naturellement sensible à la qualité orale de la prestation des candidats. Recrutés pour être professeurs titulaires, ils sont évalués aussi sur leur aptitude à communiquer avec le jury (regard, attention aux questions posées lors de l'entretien, aisance dans l'échange, dynamisme). Si certaines manifestations de trac sont bien compréhensibles, le jury doit toutefois pouvoir percevoir l'aisance du futur enseignant et doit pouvoir se le figurer en classe devant un groupe d'élèves. La langue parlée par le candidat fait partie des critères pris en compte dans l'évaluation, non seulement parce que tout professeur doit être exemplaire dans son expression orale et écrite, mais aussi parce qu'un professeur de français, *a fortiori*, se doit de respecter les codes de la langue, voire d'en user avec à propos et élégance. Le jury recommande ainsi de se défier de certains « tics » de langage qui peuvent nuire à la prestation et parfois être compris comme des tentatives malvenues d'établir une connivence avec lui.

Une proposition didactique et pédagogique cohérente

### *La prise en compte de l'ensemble du dossier*

Outre les textes littéraires évoqués plus haut, le dossier comporte « un ou plusieurs documents » qui peuvent être de nature didactique ou iconographique. L'intitulé du sujet précise le niveau d'enseignement ciblé ainsi que la partie du programme dans laquelle il convient d'inscrire le projet de séquence d'enseignement présenté lors de l'exposé. La règle de base consiste donc à tenir compte de l'ensemble du dossier fourni, sans pour autant en livrer une présentation juxtaposée. C'est bien en effet à une mise en relation des différentes pièces

du dossier qu'il convient de se prêter, dans une intention didactique<sup>7</sup>. Le travail présenté doit répondre aux questions suivantes : qu'apprendre à des élèves de tel niveau, dans telle partie du programme, sur la base du dossier fourni ? Comment exploiter, dans cette intention, les différents textes et documents ? Comment problématiser la séquence pour lui insuffler une dynamique et de l'intérêt ? Dans quel ordre aborder les textes ? Selon quelle progressivité ? Quelle(s) évaluation(s) envisager ? Le candidat est donc bien invité à s'emparer de l'ensemble du dossier donné pour faire acte de travail de professeur : cela signifie prendre le temps de lire les textes, de les comprendre, de les résumer en une phrase pour pouvoir aisément les présenter à l'oral, de s'intéresser à leur singularité générique et thématique. C'est cette justesse de lecture qui leur permettra de les faire jouer entre eux, de choisir une progression et une organisation en cohérence avec le projet de séquence.

Le sujet proposé à l'oral à partir du récit de Lola Lafon, *Quand tu écouteras cette chanson*, fournit un exemple : le document complémentaire, article du *Monde* du 25 août 2022, apporte au candidat des informations importantes sur le contexte d'écriture du récit et sur la résonance de l'expérience vécue par la narratrice dans la maison d'Anne Franck avec sa propre histoire familiale. Ces quelques clefs permettent d'interroger ensuite le corpus, dans la perspective de la classe de seconde : quelle approche du récit du XXI<sup>ème</sup> siècle favorisent ces extraits ? Le texte n°4, qui fournit une piste de compréhension de l'expérience vécue par l'auteur, pouvait être traité par les candidats comme voie d'entrée dans le corpus, autour de la problématique suivante : au XXI<sup>ème</sup> siècle, le récit permet-il d'unifier une identité présentée comme morcelée ?

Les futurs candidats ne sauraient voir dans ces quelques pistes des conseils à calquer sur d'autres corpus. Chaque sujet se prête en réalité à une infinité de combinaisons qui ont cependant toutes en commun la même exigence, au cœur du métier de professeur, à savoir la clarté des objectifs, toujours fondée en Lettres sur une juste lecture des textes.

### *L'explication de texte*

Les lignes qui précèdent mentionnent la présence, au fil de l'épreuve orale, d'une explication de texte dont l'objet est précisé par le libellé du sujet. Le candidat dispose d'une latitude totale quant au moment où il conviendrait d'aborder cette partie de l'épreuve : insérée dans la présentation de la séquence ou placée à la fin, l'idéal est qu'elle soit amenée naturellement, en fonction de la progression de la séquence. Si le texte de cadrage ne dit rien de sa durée, dans les quarante minutes imparties à l'ensemble de l'exposé, il est attendu qu'elle en représente à peu près la moitié, ce qui offre au candidat un temps suffisant de présentation des enjeux et de l'analyse du texte.

Le jury rappelle, comme il le fait régulièrement, que l'explication de texte présentée doit être de niveau universitaire : cette partie de l'épreuve s'affranchit donc du niveau de classe ciblé et de la partie du programme indiquée. Même si le corpus concerne une classe de 6<sup>ème</sup>, c'est bien une explication de niveau CAPES que le candidat doit présenter. Il doit donc, dans son exposé, distinguer l'usage pédagogique fait, avec les élèves, du texte en

---

<sup>7</sup> Quand le document est présenté comme « complémentaire », il ne fait pas partie des textes à proposer aux élèves, mais est destiné uniquement à la réflexion didactique du professeur.

question et l'explication que lui-même en présente au jury, en qualité de futur professeur de Lettres. Rappelons à cet égard que ce travail de nature universitaire constitue la base, comme nous l'avons vu au sujet du dossier de RAEP, de toute réflexion didactique. On ne peut transmettre que ce qui a été travaillé, compris, assimilé, à un niveau supérieur à celui de son enseignement.

Cette explication de texte est libre dans sa démarche : qu'elle soit linéaire (au fil de la progression du texte) ou composée (organisée selon des axes significatifs), elle doit s'attacher à rendre compte du sens du texte en s'appuyant sur sa forme (son genre, sa composition) et son style. Le jury est en attente, dès l'introduction de l'explication, d'une identification claire du genre du texte, de sa place dans l'histoire littéraire, de son éventuel ancrage historique. Ainsi, l'explication du poème en prose de Baudelaire, « Un hémisphère dans une chevelure »<sup>8</sup>, ne peut-elle taire l'inscription dans un genre que le poète lui-même a contribué à faire connaître, après le recueil d'Aloysius Bertrand, *Gaspard de la nuit*. Certains candidats se sont souvenus qu'un poème en vers, « La Chevelure », avait aussi été publié dans *Les Fleurs du mal*, non sans ressemblances avec le poème en prose.

Enfin, aucune explication de texte ne saurait se passer d'une problématique, qui permet de formuler de façon concise l'intérêt du texte et de structurer l'analyse qui suit autour d'un axe directeur. Cette problématique s'énonce également lors de l'introduction du texte, communément juste après sa lecture à haute voix. Le jury a pu par exemple apprécier que la lecture du poème en prose de Baudelaire s'organise autour de l'intimité de ce poème écrit à la deuxième personne, dans une langue en prose ressentie comme plus familière, traversée toutefois par une aspiration à un ailleurs exotique. D'autres candidats ont orienté leur lecture autour du souvenir : « *Un hémisphère dans une chevelure* est-il l'évocation d'un impossible présent ? »

Au fil de son déroulement, l'explication de texte a recours à divers outils d'analyse et n'oublie pas le genre du texte. Quels que soient les choix opérés par le candidat dans son explication, le jury rappelle que le sens du texte est premier et que l'explication ne saurait se borner à une démonstration techniciste. La problématique soulevée au début est supposée recevoir une réponse, en conclusion.

Pour faciliter le travail de préparation des candidats, le jury propose ici un rappel méthodologique de l'explication linéaire :

- Introduction : même brève, elle souligne la culture du candidat et ne se résume pas à une reprise du paratexte du document fourni ou du dictionnaire. Elle dégage les éléments contextuels propres à éclairer la compréhension.
- Lecture du texte à voix haute.
- Annonce d'un projet de lecture / problématique.
- Observation de la progression du texte et de ses mouvements pour organiser l'explication, annonce d'une explication linéaire.
- Explication proprement dite : chaque mot n'a pas vocation à être commenté, il s'agit de choisir ce qui est remarquable dans le texte et de construire sa lecture, son analyse, au fil du texte, sans hésiter à regrouper des éléments d'une ligne à l'autre. L'explication

---

<sup>8</sup> Ce poème est reproduit dans l'annexe.

va du texte à son commentaire, du commentaire au texte, en s'appuyant précisément sur la langue, la phrase, la composition du texte.

- Conclusion : réponse au projet de lecture ou problématique énoncé(e). Eventuellement mise en perspective du texte avec un autre texte (qui peut être pris dans le corpus).

### *La séance d'étude de la langue*

Outre l'explication de texte, la séance d'étude de la langue constitue l'autre passage obligé de l'exposé. Le jury apprécie que la séance de langue soit judicieusement insérée dans la séquence présentée, en lien avec une activité de production écrite ou orale, par exemple, ou à la suite d'une évaluation, ou en préparation à la lecture d'un texte difficile, sur le plan lexical notamment. Dans tous les cas, la séance doit être adossée au dossier proposé. Le candidat doit donc à nouveau faire preuve, à cette occasion, de qualités didactiques et pédagogiques, mais aussi de connaissances linguistiques sans lesquelles il semble difficile d'enseigner la langue française au collège comme au lycée. Ces connaissances recouvrent la grammaire, mais aussi l'orthographe et le lexique, trop souvent oubliés des candidats. Le jury est souvent frappé par le caractère évasif du traitement de cette question, à laquelle les candidats ne semblent pas conférer toute son importance.

De retour durant l'entretien (qui « *inclut un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française et comportant une ou plusieurs questions d'analyse grammaticale (durée : dix minutes maximum)* »), l'étude de la langue y adopte une couleur franchement grammaticale. Il s'agit alors de vérifier, par des questions précises pour lesquelles un temps de préparation de quelques minutes est laissé au candidat, la qualité de ses connaissances sur des phénomènes grammaticaux de base : natures et fonctions, usage et valeurs des temps verbaux, repérage des pronoms, expansions du nom, forme interrogative, analyse logique d'une phrase, etc. Le jury souligne l'amélioration sensible des compétences grammaticales des candidats lors de cette session. Mieux préparés, ils ont pu se livrer globalement à des analyses correctes. Les futurs candidats sont toutefois invités à bien connaître la définition des notions (qu'est-ce qu'un sujet ? une proposition ? un temps verbal ? etc.) ainsi que les différentes classes grammaticales et propositions. Une certaine méthodologie est nécessaire pour traiter correctement les questions posées. Ainsi, une question sur l'analyse d'une phrase complexe invite à une définition de la notion, au repérage des différentes propositions de la phrase indiquée, à l'analyse de leurs relations, de leur nature et fonction, des mots subordonnants s'il y a lieu. Les candidats peuvent, quand cela s'avère utile, procéder à des manipulations ou encore proposer plusieurs analyses s'ils l'estiment nécessaire. Le jury rappelle que ces connaissances et compétences de base sont indispensables pour enseigner la langue et la littérature françaises.

Enfin, le jury rappelle que la fréquentation assidue d'une bonne grammaire<sup>9</sup> est absolument indispensable à une préparation sérieuse au concours.

---

<sup>9</sup> Outre toutes les grammaires scolaires et universitaires mentionnées dans les bibliographies, le ministère a mis en ligne une *Grammaire du français* dont le tome 1 est en ligne à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

En conclusion, le jury souhaite à nouveau encourager les candidats sérieusement engagés dans la préparation de ce concours. Il leur conseille de lire régulièrement des œuvres littéraires du Moyen Âge à nos jours, ainsi qu'une bonne grammaire de base. Il leur suggère de s'entraîner à l'épreuve orale, afin d'être prêts, le jour venu, à lutter contre les effets d'une nervosité bien naturelle. Il rappelle enfin que l'expérience d'enseignement qui est la leur est une excellente préparation au concours, à partir du moment où elle est l'objet d'une réflexion toujours en chemin.

Établi sur la base d'un échantillon réduit, ce rapport gagnera à être complété par la lecture des rapports du CAPES interne de droit commun (accessibles via le site « Devenir enseignant »), en mesure de fournir des exemples plus nombreux de fragilités et de réussites, susceptibles d'étayer le travail de préparation.

---

Et le tome 2, *La grammaire du français du CP à la 6<sup>ème</sup>*, en suivant le lien suivant :

<https://eduscol.education.fr/document/45262/download?attachment>

Le rapport de jury du CAPES interne de droit commun session 2022 propose, à sa dernière page, une bibliographie.

## Annexe

Exemple de sujet donné à l'oral

### Textes et document

1. Mellin de SAINT-GELAIS, « Blason des cheveux coupés » (1554).
2. Pierre de MARBEUF, « Les cheveux d'Amaranthe », *Recueil des vers* (1628).
3. Charles BAUDELAIRE, « Un hémisphère dans une chevelure », *Le Spleen de Paris* (1869).
4. André BRETON, « Union libre », *Clair de terre* (1931).
5. Pelléas et la chevelure de Mélisande dans *Pelléas et Mélisande*, opéra de Debussy (1891), d'après la pièce de Maurice Maeterlinck, mise en scène d'Eric Ruf - Photo Vincent Pontet / Théâtre des Champs-Élysées (2021).

### Sujet

Vous analyserez le corpus proposé dans le cadre du programme de **français au cycle 4, en classe de 4<sup>e</sup>**, en vous inscrivant par exemple dans le questionnement de culture littéraire et artistique : « **Se chercher, se construire - Dire l'amour** ».

Vous préciserez les modalités de son exploitation sous la forme d'un projet de séquence d'enseignement, assorti de **l'explication du texte n°3, Charles BAUDELAIRE, « Un hémisphère dans une chevelure » (1869)**. La séquence devra comporter une séance d'étude de la langue.

**Texte 1 : Mellin de SAINT-GELAIS, « Blason des cheveux coupés » (1554) (orthographe modernisée).**

Cheveux, seul remède et confort  
De mon mal violent et fort,  
Cheveux longs, blonds et déliés,  
Qui mon cœur si très fort liez,  
5 Que plus il veut tendre et tâcher  
À se distraire et détacher,  
Plus il est pris et mieux étreint,  
Plus est de demeurer contraint.  
Cheveux qui furent couverture  
10 Du grand chef-d'œuvre de nature,  
Que le ciel, qui tout clôt et voit,  
A montré combien il pouvoit<sup>10</sup>  
Amasser en petit espace  
De beauté et de bonne grâce.  
15 Cheveux qui sûtés étranger  
Moi de moi-même et me changer  
Tellement que je vous accuse  
De l'effet de ceux de Méduse,  
M'ayant rendu un corps sans âme,  
20 Ou plutôt une vive flamme.  
Ah ! cheveux, n'ayez nul regret  
De vous voir en lieu si secret  
Loin de vos compagnons dorés  
Qui du monde sont adorés.  
25 Celle qui en peut ordonner,  
À moi vous a voulu donner  
Pour appui de ma faible vie,  
Dont vous n'auriez deuil ni envie,  
Si vous saviez, ô blonds cheveux,  
30 Quel est le bien que je vous veux.

[...]

**Texte 2 : Pierre de MARBEUF, « Les cheveux d'Amaranthe », *Recueil des vers* (1628) (orthographe modernisée).**

Les cheveux d'Amaranthe  
5 Zéphyre<sup>1</sup> bien souvent de votre poil se joue,  
Pillant sous ce prétexte un baiser amoureux :

---

<sup>10</sup> Le verbe « pouvoit » est un imparfait qui n'a pas été modernisé pour conserver la rime.

<sup>1</sup> Zéphyre : dieu du vent d'ouest et messenger du printemps dans la mythologie grecque (orthographe non modernisée pour conserver l'alexandrin).

Et des ondes qu'il fait flotter sur votre joue,  
Un Pactole<sup>2</sup> prend source en l'or de vos cheveux.

Cheveux petites<sup>3</sup> rets<sup>4</sup>, Cupidon vous avoue  
10 De me prendre le cœur : que ce cœur est heureux  
Alors que je vous baise, alors que je vous loue,  
Cheveux qui l'achevez de le rendre amoureux.

Beaux cheveux, filets d'or, rayons d'ambre et de flamme,  
Doux géôliers de mon cœur, doux chaînons de mon âme,  
15 Si par travail<sup>5</sup> s'acquiert votre riche toison :

Et aux feux et aux fers<sup>6</sup> j'exposerai ma vie ;  
Puis retournant vainqueur du dragon de l'envie,  
Mériterai-je pas d'en être le Jason<sup>7</sup> ?

**Texte 3 : Charles BAUDELAIRE, « Un hémisphère dans une chevelure », *Le Spleen de Paris* (1869).**

### Un hémisphère dans une chevelure

Laisse-moi respirer longtemps, longtemps, l'odeur de tes cheveux, y plonger tout mon visage, comme un homme altéré dans l'eau d'une source, et les agiter avec ma main comme un mouchoir odorant, pour secouer des souvenirs dans l'air.

Si tu pouvais savoir tout ce que je vois ! tout ce que je sens ! tout ce que j'entends dans tes  
5 cheveux ! Mon âme voyage sur le parfum comme l'âme des autres hommes sur la musique.

Tes cheveux contiennent tout un rêve, plein de voilures et de mâtures ; ils contiennent de grandes mers dont les moussons me portent vers de charmants climats, où l'espace est plus bleu et plus profond, où l'atmosphère est parfumée par les fruits, par les feuilles et par la peau humaine.

10 Dans l'océan de ta chevelure, j'entrevois un port fourmillant de chants mélancoliques, d'hommes vigoureux de toutes nations et de navires de toutes formes découpant leurs architectures fines et compliquées sur un ciel immense où se prélassent l'éternelle chaleur.

Dans les caresses de ta chevelure, je retrouve les langueurs des longues heures passées sur un divan, dans la chambre d'un beau navire, bercées par le roulis imperceptible du port, entre  
15 les pots de fleurs et les gargoulettes rafraîchissantes.

Dans l'ardent foyer de ta chevelure, je respire l'odeur du tabac mêlé à l'opium et au sucre ; dans la nuit de ta chevelure, je vois resplendir l'infini de l'azur tropical ; sur les rivages duvetés de ta chevelure je m'enivre des odeurs combinées du goudron, du musc et de l'huile de coco.

Laisse-moi mordre longtemps tes tresses lourdes et noires. Quand je mordille tes cheveux  
20 élastiques et rebelles, il me semble que je mange des souvenirs.

---

<sup>2</sup> Pactole : fleuve charriant de l'or dans la mythologie gréco-romaine.

<sup>3</sup> Petites : orthographe non modernisée pour conserver l'alexandrin.

<sup>4</sup> Rets : piège fait de cordes pour enserrer les animaux capturés.

<sup>5</sup> Travail : épreuve.

<sup>6</sup> Aux feux et aux fers : à la guerre et aux armes.

<sup>7</sup> Jason : héros de la mythologie grecque qui conquiert la Toison d'or, toison de Chrysomallos, bélier ailé enfanté par Poséidon.

**Texte 4 : André BRETON, « L'Union libre », *Clair de terre* (1931).**

**L'Union libre**

Ma femme à la chevelure de feu de bois  
Aux pensées d'éclairs de chaleur  
À la taille de sablier  
Ma femme à la taille de loutre entre les dents du tigre  
5 Ma femme à la bouche de cocarde et de bouquets d'étoiles de dernière grandeur  
Aux dents d'empreintes de souris blanche sur la terre blanche  
À la langue d'ambre et de verre frottés  
Ma femme à la langue d'hostie poignardée  
À la langue de poupée qui ouvre et ferme les yeux  
10 À la langue de pierre incroyable  
Ma femme aux cils de bâton d'écriture d'enfant  
Aux sourcils de bord de nid d'hirondelle  
Ma femme aux tempes d'ardoise de toit de serre  
Et de buée aux vitres  
15 [...]



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Document : Pelléas et la chevelure de Mélisande dans *Pelléas et Mélisande*, opéra de Debussy (1891), d'après la pièce de Maurice Maeterlinck, mise en scène d'Eric Ruf - Photo Vincent Pontet / Théâtre des Champs-Élysées 2021.



**MAETERLINK, *Pelléas et Mélisande* (1893), extrait de la scène 2 de l'Acte III.**

*Pelléas et Mélisande est une pièce de théâtre symboliste, polysensorielle, en cinq actes, représentée pour la première fois en 1893. Elle raconte une histoire d'amour impossible entre les deux personnages éponymes. Ils ne peuvent pas vivre ensemble, ils sont voués au désespoir de la dernière heure. En effet, Mélisande est l'épouse du prince Golaud, le demi-frère de Pelléas. Dans cet extrait, Mélisande peigne ses cheveux à la fenêtre d'une tour du château. Pelléas lui demande de se pencher pour admirer sa chevelure dénouée. La chevelure se révolte tout à coup et inonde le jeune homme.*

PELLÉAS : Oh ! oh ! qu'est-ce que c'est ?... Tes cheveux, tes cheveux descendent vers moi !... Toute ta chevelure, Mélisande, toute ta chevelure est tombée de la tour !... Je les tiens dans les mains, je les tiens dans ma bouche... Je les tiens dans les bras, je les mets autour de mon cou... Je n'ouvrirai plus les mains cette nuit...

MÉLISANDE : Laisse-moi ! laisse-moi !... Tu vas me faire tomber !...



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PELLÉAS : Non, non, non. Je n'ai jamais vu de cheveux comme les tiens, Mélisande !... Vois, vois, vois, ils viennent de si haut et ils m'inondent jusqu'au cœur... Ils m'inondent encore jusqu'aux genoux... Et ils sont doux, ils sont doux comme s'ils tombaient du ciel !... Je ne vois plus le ciel à travers tes cheveux. Tu vois, tu vois, mes mains ne peuvent plus les tenir... Il y en a jusque sur les branches du saule... Ils vivent comme des oiseaux dans mes mains... et ils m'aiment, ils m'aiment mille fois mieux que toi !